



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 25 JANVIER 2023

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 25 janvier 2023 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des villes suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse
Madame Melissa Monk, conseillère	Ville de Rosemère

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent dans la salle du conseil:

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2023-01-01

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 25 janvier 2023 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-02

OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 25 janvier 2023 soit et est réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-03

OBJET : Période de questions

Le directeur général confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.

2023-01-04

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté avec l'ajout du point 8.6 :

1. Ouverture et suspension de l'assemblée
2. Réouverture de l'assemblée
3. Période de questions
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022
6. Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire
 - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #860-110
 - ii. Ville de Sainte-Thérèse : #1332 N.S.
 - 6.2. **Résolution** – Recommandation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant une demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la reconstruction d'un ponceau situé sous l'autoroute 15 (ruisseau Lamothe) entre Sainte-Thérèse et Mirabel dont les travaux seront effectués sur le lot 1 906 977 situé en zone agricole sur le territoire de Sainte-Thérèse - dossier #435757
 - 6.3. **Dépôt** – Procès-verbal du Comité consultatif agricole du 13 avril 2022
7. Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)
 - 7.1. **Résolution** – Dépôt de la demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour la révision du PDZA de la MRC de Thérèse-De Blainville - Processus de révision du plan de développement de la zone agricole (PDZA)
 - 7.2. **Résolution** – Entente de développement culturel – Projet de création d'une œuvre à partir de livres élagués – Report en 2023
8. Gestion administrative, financière et du personnel
 - 8.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 25 janvier 2023
 - 8.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 15 décembre 2022 au 25 janvier 2023
 - 8.3. **Résolution** – Amendement à la résolution #2021-11-218 - Comité administratif de la Corporation du Petit Train du Nord – Désignation de Monsieur Daniel Bellemare de la Ville de Blainville à titre de représentant non-élu de la MRC de Thérèse-De Blainville
 - 8.4. **Résolution** – Commande en Cybersécurité – Offre de service de la Fédération Québécoise des municipalités – Entente de service
 - 8.5. **Résolution** – Contrat d'accompagnement en géomatique – Renouvellement d'une entente de service
 - 8.6. **Résolution** – Modification au niveau de la présidence de la Table Action Culture et Patrimoine (TACP)
9. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-05

OBJET : Approbation et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2022 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-06

**OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de Sainte-Anne-
des-Plaines et Sainte-Thérèse**

ATTENDU QUE les Villes de Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Sainte-Anne-des-Plaines : #860-110 et Sainte-Thérèse : #1332 N.S. pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Sainte-Anne-des-Plaines
#860-110**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement #860 de zonage afin de :

- **Modifier** le paragraphe 2) de l'article 157 afin de faire référence aux classes d'usages tel qu'indiqué dans le chapitre 3 pour la superficie d'une remise;
- **Abroger** le sous-paragraphe a) du paragraphe 3) de l'article 1230 enseigne commerciale sur poteau, muret ou socle;
- **Modifier** l'illustration accompagnant l'article 1230.

**Sainte-Thérèse
1332 N.S.**

Occupation et entretien des bâtiments: Règlement ayant pour objet l'adoption d'un règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments afin de :

- **Régir** l'entretien et l'occupation adéquate d'un bâtiment qu'un propriétaire doit effectuer de sa propriété.

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Melissa Monk
Conseillère de Ville de Rosemère

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Villes de Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ont présenté, soit les règlements : Sainte-Anne-des-Plaines : #860-110 et Sainte-Thérèse : #1332 N.S soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-07

OBJET : Recommandation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant une demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la reconstruction d'un ponceau situé sous l'autoroute 15 (ruisseau Lamothe) entre Sainte-Thérèse et Mirabel dont les travaux seront effectués sur le lot 1 906 977 situé en zone agricole sur le territoire de Sainte-Thérèse - dossier #435757

ATTENDU QUE la MRC a reçu de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en date du 19 décembre dernier une requête afin que le conseil de la MRC effectue ses recommandations sous forme de résolution concernant une demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la reconstruction d'un ponceau situé sous l'autoroute 15 (ruisseau Lamothe) entre Sainte-Thérèse et Mirabel pour des travaux à effectuer sur le lot 1 906 977 situé en zone agricole sur le territoire de Sainte-Thérèse;

ATTENDU QUE la MRC doit faire ses recommandations en regard des critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ainsi qu'en tenant compte des objectifs de son Schéma d'aménagement et des dispositions de son document complémentaire;

ATTENDU QUE la demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable consiste à reconstruire un ponceau situé sous l'autoroute 15 (ruisseau Lamothe) entre Sainte-Thérèse et Mirabel. Qu'aux fins de réduire l'impact des travaux sur la circulation, le ponceau sera installé par forage directionnel. Une portion du cours d'eau doit être réaménagée puisque le ponceau sera reconstruit à côté du ponceau existant. L'emprise est insuffisante pour réaliser les travaux. Pour cette raison, la demande d'autorisation vise :

- A. L'acquisition permanente par le Ministère, l'aliénation/lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle du lot 1 906 977 d'une superficie de 743,2 m².
- B. Une servitude de travail et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle du lot 1 906 977 d'une superficie de superficie de 5 749,1 m² pour l'aménagement de l'aire de chantier.

ATTENDU QUE

- À cet endroit, aucune exploitation agricole n'est existante;
- Aucune production animale ne s'effectue dans un rayon de 500 m;
- Cela ne va pas nuire à la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol dans la municipalité et dans la région;

ATTENDU QUE l'emplacement projeté de la reconstruction et des travaux demeure de faible impact pour la pérennité de l'agriculture puisqu'il se situe au côté du ponceau existant;

ATTENDU QUE la demande vise la réfection d'un ponceau existant servant à des fins d'utilité publique et ne constitue pas l'implantation d'un nouvel usage à l'intérieur d'une grande affectation agricole au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Ainsi cela ne compromet pas la pérennité des activités agricoles. Par conséquent, la demande est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable doit, respecter les règlements et lois en vigueur en matière de réaménagement de cours d'eau;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse a appuyé par résolution, la demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable (Résolution #2022-702);

Il est proposé par Madame Julie Boivin
 Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Liza Poulin
 Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'il recommande et appuie une demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la reconstruction d'un ponceau situé sous l'autoroute 15 (ruisseau Lamothe) entre Sainte-Thérèse et Mirabel pour des travaux à effectuer sur le lot 1 906 977 situé en zone agricole sur le territoire de Sainte-Thérèse;

QUE le conseil de la MRC précise que ladite demande n'entre pas en conflit avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi qu'avec les dispositions de son Document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-08

OBJET : Procès-verbal du Comité consultatif agricole du 13 avril 2022

Le procès-verbal du Comité consultatif agricole du 13 avril 2022 est déposé et ajouté aux archives de la MRC.

2023-01-09

OBJET : Dépôt de la demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour la révision du PDZA de la MRC de Thérèse-De Blainville - Processus de révision du plan de développement de la zone agricole (PDZA)

ATTENDU la recommandation favorable des membres du comité de mise en œuvre du PDZA pour entamer le processus de révision du Plan de développement de la zone agricole datant de 2014;

ATTENDU QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) recommande d'entamer une mise à jour du Plan de développement de la zone agricole au moment que la MRC juge le plus approprié afin d'adapter le Plan de développement de la zone agricole à la réalité de son territoire;

ATTENDU la mobilisation de la MRC de Thérèse-De Blainville, ses villes constituantes et ses partenaires entamée depuis quelque temps en vue de sensibiliser et d'accélérer la réalisation de projets structurants orientés notamment vers l'autonomie alimentaire, les circuits courts dans la chaîne alimentaire, la promotion des produits et services bioalimentaires locaux, la mutualisation des ressources, l'adaptation du milieu agricole aux changements climatiques, etc.;

ATTENDU QUE le projet est en continuité avec les efforts effectués par la MRC, nos villes et partenaires en matière de mobilisation face au développement du secteur bioalimentaire;

ATTENDU QUE lors d'une séance régulière tenue le 14 décembre 2022, le conseil de la MRC a adopté la résolution #2022-12-267 afin d'octroyer un mandat au Groupe Pleine Terre pour la réalisation du premier volet de la révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Thérèse-De Blainville;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE le coût total de ce projet est estimé à 100 000 \$, réparti sur les années financières 2023 et 2024;

ATTENDU QU'il est prévu que plusieurs mandats soient octroyés à des firmes externes afin d'accompagner la MRC dans les différentes étapes du processus de révision;

ATTENDU QUE les principaux objectifs de la révision du PDZA visent notamment à :

- Dresser un bilan du PDZA de 2014 et de sa mise en œuvre;
- Actualiser le portrait de la zone agricole et son évolution depuis 2014;
- Valider le contenu de la nouvelle mouture du PDZA;
- Réaliser un diagnostic forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) du territoire et des activités agricoles de la MRC;
- Élaborer une vision concertée;
- Produire un plan d'action.

ATTENDU QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) procède à un appel à projets dans le cadre du Programme Territoire : priorités bioalimentaires, volet 1 intitulé *Appui à l'identification des priorités bioalimentaires territoriales*;

ATTENDU QUE l'aide financière peut atteindre 50% des dépenses admissibles pour un maximum de 50 000 \$;

ATTENDU QUE dans ses prévisions budgétaires 2023, la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des sommes nécessaires pour financer sa part du montage financier lié à ce projet;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de :

- DÉPOSER une demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du *Programme Territoires : priorités bioalimentaires, volet 1 : appui à l'identification des priorités bioalimentaires territoriales*, pour un montant de 50 000 \$, soit 50% des dépenses admissibles du projet;
- SIGNER, pour et au nom de la MRC, tout document en lien avec ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-10

OBJET : Entente de développement culturel – Projet de création d'une œuvre à partir de livres élagués – Report en 2023

ATTENDU la signature de la convention d'aide financière de l'entente de développement culturel 2021-2023, qui prévoit la réalisation du projet de création d'une œuvre d'art à partir de livres élagués;

ATTENDU la réception de deux versements de 17 500 \$ du MCC dans le cadre de ladite entente et comme prévu, en mars 2021 et mars 2022;

ATTENDU la prévision de 35 000 \$ au budget 2022 de la MRC pour réaliser le projet, conformément à ladite entente;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la recommandation de la Table Action Culture ad hoc (TAC) au conseil de la MRC, lors de la rencontre du 10 mai 2022, de débloquer les fonds prévus au budget 2022 de la MRC et à ladite entente pour réaliser le projet;

ATTENDU l'adoption par le conseil de la MRC de la résolution #2022-05-121 lors de la séance du 25 mai 2022, pour débloquer la somme de 35 000 \$ afin de réaliser le projet;

ATTENDU le report de 17 500 \$ (soit 50%) du budget initial du projet au budget 2023 de la MRC, pour le compléter;

ATTENDU le report de l'octroi du contrat à l'artiste à 2023, en raison du retard de mise en œuvre du projet;

ATTENDU l'autorisation du MCC du report du projet à l'année 3 (2023) de ladite entente;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

appuyé par Madame Melissa Monk
Conseillère de Ville de Rosemère

QUE la MRC reporte en 2023 la réalisation du projet de création d'une œuvre d'art à partir de livres élagués ainsi que la totalité de son budget prévu (35 000 \$, prévus en 2022, mais non utilisés);

QUE la MRC autorise le directeur général à signer un contrat avec l'artiste sélectionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-11

OBJET : Liste de la correspondance au 25 janvier 2023

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 25 janvier 2023 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2023-01-12

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 15 décembre 2022 au 25 janvier 2023

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 15 décembre 2022 au 25 janvier 2023 inclusivement, répartis comme suit : 246 084,64 \$ payés, 150 451,10 \$ à payer pour un grand total de 396 535,74 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2023-01-13

OBJET : Amendement à la résolution #2021-11-218 - Comité administratif de la Corporation du Petit Train du Nord – Désignation de Monsieur Daniel Bellemare de la Ville de Blainville à titre de représentant non-élu de la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU la liste des nominations de la MRC adoptée lors de la séance du conseil de la MRC du mois de novembre 2021 (résolution #2021-11-218) pour la Corporation du P'tit Train du Nord :

- Délégué élu : Madame Liza Poulin, mairesse Ville de Blainville
- Délégué non-élu : Monsieur Patrick Brunette, directeur - Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, Ville de Blainville
- Délégué substitut non-élu : Monsieur Christian Schryburt, directeur général, Ville de Lorraine

ATTENDU la demande de la Ville de Blainville ayant pour objet de désigner monsieur Daniel Bellemare (Directeur adjoint – Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire) à titre de délégué non-élu en remplacement à monsieur Patrick Brunette qui agira substitut, et ce, auprès de la Corporation du P'tit Train du Nord;

ATTENDU les nouvelles fonctions de monsieur Christian Schryburt à titre de directeur général de la Ville de Sainte-Thérèse et que ce dernier, a été désigné substitut non-élu selon la résolution #2021-11-218 lorsqu'il occupait le poste de directeur général de la Ville de Lorraine;

ATTENDU QUE ladite liste des nominations est valide au 29 novembre 2023;

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

Il est recommandé au conseil de la MRC de :

- DÉSIGNER monsieur Daniel Bellemare (Directeur adjoint – Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire) à titre de délégué non-élu auprès de la Corporation du P'tit Train du Nord;
- PRÉCISER que monsieur Christian Schryburt est directeur général à la Ville de Sainte-Thérèse et qui continue d'agir à titre de substitut non-élu jusqu'au 29 novembre 2023 comme entériné dans la résolution #2021-11-218.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-14

OBJET : Commande en Cybersécurité – Offre de service de la Fédération Québécoise des municipalités – Entente de service

ATTENDU QUE la FQMS (Fédération québécoise des municipalités Services, Coopérative de solidarité) offre ses services professionnels en matière de cybersécurité destinés à mettre en place une stratégie intégrée et agrégée de protection des ressources informationnelles et de soutien pour la remédiation;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville désire retenir les services de FQMS en vue de la fourniture des Services de protection;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE la FQMS et la MRC désirent conclure un contrat maître encadrant de manière générale la fourniture des services informatiques par FQMS auprès de la MRC;

ATTENDU la présente constitue une commande liée au Contrat maître et précise les termes et conditions afférentes à la fourniture des Services en cybersécurité à savoir :

- La surveillance et le contrôle des points d'accès
(Assurer la surveillance et le contrôle sur l'ensemble des points d'accès du réseau et environnement infonuagique; prévention des attaques; intervention);
- La surveillance et le contrôle des boîtes de courriels et messageries;
- La surveillance du Dark Web;
- La mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation aux cyber risques;

ATTENDU QUE le coût total de cette entente et selon les besoins de la MRC est établi pour 17 licences à 6 533,27 \$ plus taxes et celui-ci est assujéti à une augmentation selon l'I.P.C. déterminé par Statistique Canada pour l'ensemble des produits et services pour la province du Québec encouru entre le 1^{er} mai et 30 avril des années civiles immédiatement précédentes;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires pour les années qui seront visées par la présente offre à savoir, 2023, 2024 et 2025;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de signer et de conclure une entente de service avec la FQMS pour une période de 3 ans (2023-2025) selon les termes et conditions discutés et établis par les deux institutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-15

OBJET : Contrat d'accompagnement en géomatique – Renouvellement d'une entente de service

ATTENDU les orientations prises par les membres du conseil de la MRC lors du dernier lac-à-l'épaule en matière de géomatique;

ATTENDU les chantiers à venir et les besoins de la MRC en matière de géomatique;

ATTENDU QUE c'est madame Pepita Coll-Cardenas Matta qui a toujours accompagné la MRC à titre de ressource externe en ce qui a trait ses besoins en cartographie et en géomatique;

ATTENDU l'offre de service demandée par la MRC à madame Pepita Coll-Cardenas Matta et l'acceptation de cette dernière;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires prévus en 2023;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil de la MRC autorise son directeur général de renouveler le contrat de service avec madame Pepita Coll-Cardenas Matta pour un taux horaire de 48 \$/h et pour une limite annuelle (2023) n'excédant pas 10 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-16

OBJET : Modification au niveau de la présidence de la Table Action Culture et Patrimoine (TACP)

ATTENDU la liste des nominations de la MRC adoptée lors de la séance du conseil de la MRC du mois de novembre 2021 (résolution #2021-11-218) pour la Table Action Culture :

- Président : Monsieur Christian Charron, maire Ville de Sainte-Thérèse
- Vice-Présidente : Madame Liza Poulin, mairesse Ville de Blainville

ATTENDU la résolution #2021-12-238 du 8 décembre 2022 modifie le nom de la Table Action Culture de la MRC par l'ajout du mot « PATRIMOINE » pour qu'elle devienne la Table Action Culture et Patrimoine de la MRC (TACP);

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE la présidence de la Table sera assumé par madame Christine Beaudette, mairesse de la Ville de Boisbriand en remplacement de monsieur Christian Charron, maire de la Ville de Sainte-Thérèse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-17

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Melissa Monk
Conseillère de Ville de Rosemère

DE lever la présente réunion à 17h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eric Westram, Préfet

25 janvier 2023

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2023-01-01 à 2023-01-17 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 25 janvier 2023.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Émis le 25 janvier 2023 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier